



Publié sur le site nternet de la Commune le 26 juin 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2023 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL203_5CCAS	Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de la Commune de SEDERON	Approbation

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_5CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 22 juin 2023

Nomenclature : 8 2 – Aide sociale

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. BARNERON Séverine, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : Néant.

Conseillers municipaux présents : 10

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de la Commune de SEDERON

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Le 4 juin 2023 un orage a frappé la commune de Séderon, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts sur les biens publics comme privés.

Le maire de SEDRON et le Conseil Municipal ont lancé un appel à la solidarité relayé par l'AMF 26 (association des maires et Présidents d'intercommunalités de la Drôme).

Les sommes versées doivent être attribuées à l'association « Ambre Solutions » qui vient en aide de façon très concrète à la population locale depuis le sinistre.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association AMBRE SOLUTIONS pour les sinistrés de SEDERON.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des sinistrés de SEDERON,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à verser une subvention exceptionnelle de 400.00 € à l'association « AMBRE SOLUTIONS » domiciliée à BOUC BEL AIR ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS



Dominique MOMBARD